

OPEN
7.50

MACH
6.5

1.



OPEN MACH TROPHY

Grade 5A

Société Nautique de la Trinité sur Mer
23 – 24 août 2025

Date limite d'inscription : 15 JUIN 2025

AVIS DE COURSE

La ClassMACH 6.5 et la ClassOPEN 7.5 organisent l'épreuve l'Open Mach Trophy du samedi 23 au dimanche 24 août 2025. La SNT est en charge de l'organisation sportive de l'épreuve sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 les règles de classe sont applicables.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard le 26 août à la SNT et sur le site de l'épreuve.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <http://www.snt-voile.org>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <http://www.snt-voile.org>
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte aux open 7.50, Mach 6.50 en conformité avec les règles de jauge de leur classe et à jour de leur cotisation.

- 4.1 Documents exigibles à l'inscription :

- Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription,
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'2 millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- remplir la liste d'équipage du navire.

4.2 pour les navires :
a) Le certificat de jauge valide.
b) Attestation d'assurance.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription, la liste d'équipage et les documents demandés dans l'IC 4.1 et IC 4.2 et en l'envoyant, avec les droits requis, à **ClassMACH, JPS Production, PA de Kermarquer 56470 La Trinité sur mer avant le 15 juin 2025.**

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits à l'ordre de **ClassMACH (ou par RIB sur le compte de la ClassMACH)**

IBAN : FR76 3004 7140 3900 0201 8520 154

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : 120€ jusqu'au 15 juin minuit plus d'inscription passé cette date.

La date limite des inscriptions est le 15 juin 2025. En dessous de 6 Open 7.50 et 6 Mach 6.5 inscrits, la course n'aura pas lieu.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] L'autorité organisatrice pourra fournir des cagnards et/ou pavillon que les concurrents sont tenus de fixer sur le balcon arrière de chaque côté du bateau et ou pataras comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription & pesée des équipages :

Samedi 23 août 2025 de 10h00 à 12h00

7.2 Briefing :

Samedi 23 août 2025 à 12h00

7.3 Jours de course :

Samedi 23 août 2025 13h30 Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre.

Dimanche 24 août 2025 : 11h00 Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre.

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15 H**

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 [DP] Les bateaux seront mis à disposition et aucune modification ne sera autorisée au-delà de ce qui sera indiqué dans l'annexe spécifique des IC.

9 LIEU

9.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de l'épreuve.

9.2 L'Annexe B indique l'emplacement de la zone de course.

10 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront soit des parcours type bananes, soit des parcours côtiers dont la description sera fournie dans les IC.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

12.1 a) 1 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

b) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores.

c) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

12.2 Un classement en temps réel pour les navires jaugés en Mach 6.50.

Un classement en temps réel pour les navires jaugés en Open 7.50

13 EMBLEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

14 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Des lots seront distribués aux concurrents

18 PLACE AU PORT

A definir

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

S.N.Trinité : 02 97 55 73 48

Capitainerie : 02 97 55 71 49

Office du Tourisme : 02 97 55 71 48

Class MACH 6.5 : 06 60 88 73 83

Class OPEN 7.50 : 06 60 88 73 83

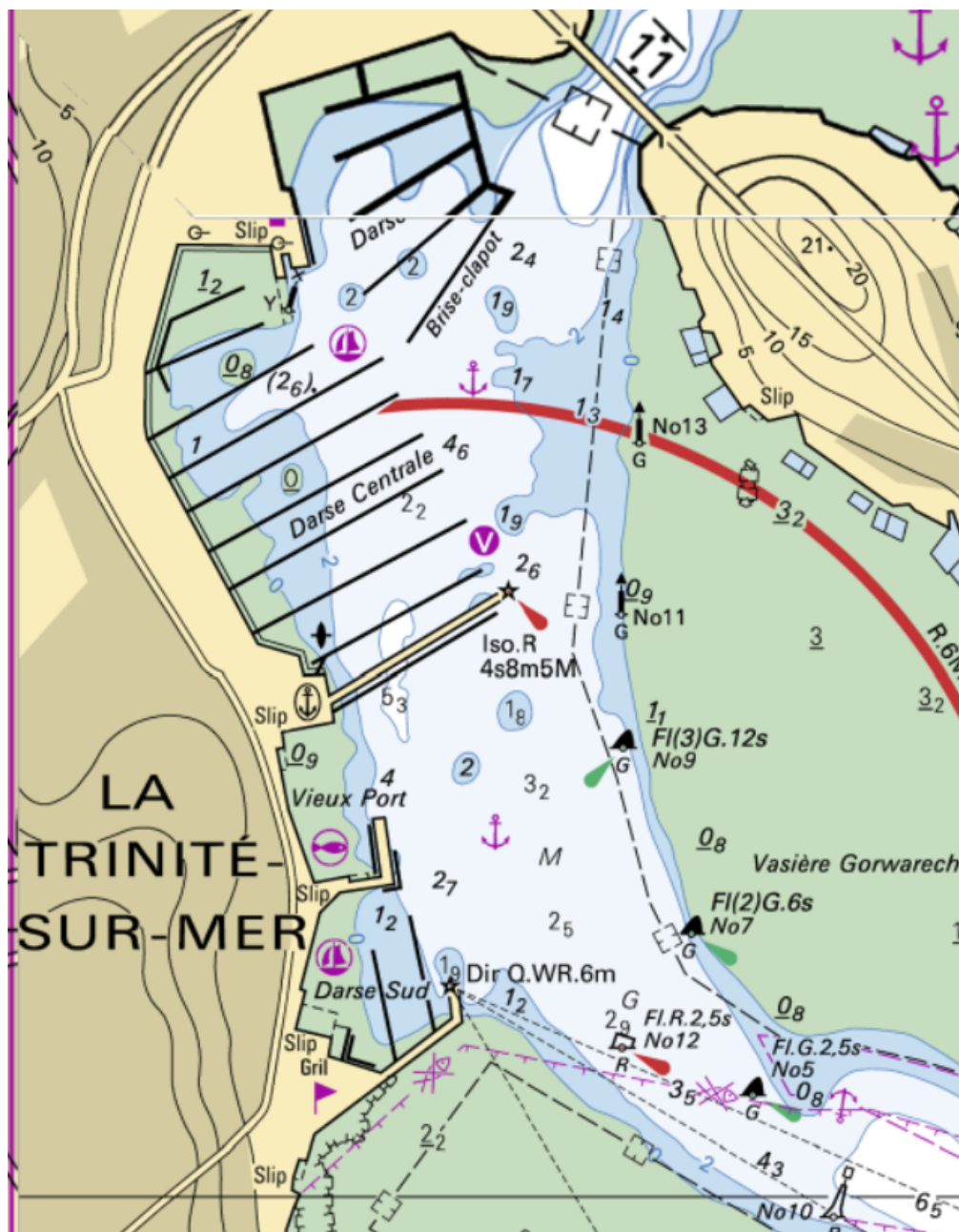
trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr

tourisme@ot-trinite-sur-mer.fr

mach650@free.fr OU manuguedon@gmail.com

mach650@free.fr OU manuguedon@gmail.com

ANNEXE A : PLAN DU SITE



ANNEXE B : ZONE DE COURSE

